

STAGE D'INSERTION

BREVE DESCRIPTION

Le stage d'insertion est un contrat ayant pour but d'accroître la possibilité pour les jeunes d'acquérir, dans le secteur privé, une expérience professionnelle. Au terme de ce contrat, le stagiaire est en effet engagé dans les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toutes entreprises privées, personnes physiques ou morales même à forme non commerciale (A.S.B.L. et associations de fait) ainsi que les professions libérales ayant leur siège d'exploitation en Région wallonne.

TRAVAILLEURS VISES

- **Soit des jeunes peu qualifiés** qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi inoccupés auprès du service régional de l'emploi et de la formation professionnelle à l'issue de leurs études et **qui, au moment du stage, sont en stage d'attente et donc pas encore admissibles au droit aux allocations.**
- **Soit des chômeurs complets qui ont suivi une formation professionnelle** d'au moins 400 heures pendant les neuf mois précédant le stage d'insertion, à la condition que le stage d'insertion commence dans une période de 4 mois suivant la fin de la formation professionnelle.

AVANTAGE

L'entreprise verse au stagiaire une prime d'encouragement qui correspond au montant de la différence entre la rémunération imposable afférente à la profession à apprendre et l'allocation versée à ce demandeur d'emploi par l'ONEM.

Le stage d'insertion est d'une durée fixe de 2 mois.

Le régime de travail est au minimum un mi-temps, l'activation de l'allocation de stage est proportionnelle à celui-ci.

Le demandeur d'emploi doit être en possession du C63FPI rempli par le bureau de chômage avant la signature du contrat.

Le contrat « stage d'insertion » rédigé par Le FOREM est signé par l'entreprise, le stagiaire et le FOREM. Le stage ne peut commencer qu'une fois le contrat signé.

CUMUL

À l'issue du stage d'insertion au moment où le stagiaire est engagé sous contrat de travail, l'entreprise peut éventuellement bénéficier d'aides publiques liées à cet engagement (réductions ONSS, primes à l'emploi,...). Ce stage est néanmoins incompatible avec le Plan Formation Insertion pour un même stagiaire pendant une période de deux ans et inversement.

PROCEDURE

La demande doit être adressée au FOREM au moyen du formulaire type par fax au 071/20.64.11 ou au moyen du formulaire online.

FORMULAIRES

ADMINISTRATIONS COMPETENTES

FOREM Direction Régionale : Mons

Entité : FOREM Conseil

Service : Services aux entreprises - Conseil en Ressources humaines
square Franklin Roosevelt, 6

7000 MONS

Tel. : 065/40 93 05

Fax : 065/36 14 01

Site internet : <http://www.leforem.be>